

République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoir : 0
Excusés : 2
Absents : 4

Date de convocation :

07/12/2023

Date d'affichage :

07/12/2023

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Betty CLAUDOT, Isabelle MARTZ, Maryline WIESENER, Sonia CORDONNIER
Messieurs Allan GATIMEL, Franck CHERY, Frédéric THOMAS, Roger SIMON,

Pouvoir :

Absents excusés : Jean Claude DOTTE, Jean Pierre ROUX

Absents : Nancy NAWROT, Roger BURGER

Secrétaire de séance : Allan GATIMEL

DCM n°20231212_1

**DELIBERATION N° 1 : CONVENTION POUR COUPE DE BOIS PAR LES HABITANTS
HORS PERIMETRE DE GESTION FORESTIERE PAR L'ONF**

Madame le Maire informe que des habitants se sont proposés de se charger d'élagage d'arbres ou de traiter les arbres tombés, sur les voies publiques ou berges de la rivière,

...

Elle propose :

- d'établir une convention avec les habitants pour leur donner autorisation,
 - de définir un coût,
 - de définir les modalités dont la responsabilité assurantielle, la sécurité
- Pour appui la convention des affouages sera adaptée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve

- la mise en place de la convention avec les habitants
- la gratuité de la coupe

Et charge Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

10 votants

10 pour

THIAUCOURT, le 13/12/2023

Le secrétaire de séance

Pour expédition conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoir : 0
Excusés : 2
Absents : 4

Date de convocation :

07/12/2023

Date d'affichage :

07/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Betty CLAUDOT, Isabelle MARTZ, Maryline WIESENER, Sonia CORDONNIER

Messieurs Allan GATIMEL, Franck CHERY, Frédéric THOMAS, Roger SIMON,

Pouvoir :

Absents excusés : Jean Claude DOTTE, Jean Pierre ROUX

Absents : Nancy NAWROT, Roger BURGER

Secrétaire de séance : Allan GATIMEL

DCM n°20231212_3

DELIBERATION N° 3 : CONVENTION SALAGE / DENEIGEMENT

Madame le Maire informe que le salage ne sera pas assuré par les services techniques mis à disposition par l'intercommunalité.

Après recherche de différentes solutions, contacts pris avec différentes entreprises ou paysans du secteur, seule l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limité des ENSEIGNES ayant son siège dans la commune a accepté, selon les conditions suivantes :

- 300€ d'astreinte/mois
- 25€/h
- Majoration heure de nuit de 50% soit 37.50€/h de 21h à 6h
- Majoration dimanche et jour férié de 100% soit 50€/h
- Période : 5 mois hivernale (mi-novembre à mi-mars)
- Mise à disposition du matériel : tracteur, lame, semoir, sel, carburant

Ces propositions tarifaires ou de conditions ont été travaillées avec l'aide de la Chambre de l'Agriculture ainsi que le service juridique de l'ADM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le salage et déneigement de la commune par l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limité des ENSEIGNES et conventionner avec aux conditions suivantes :

- 300€ d'astreinte par mois couvrant la période d'hivernage
- 25€ par heure
- 37.50€ par heure de nuit
- 50€ par heure le dimanche et jour férié
- Mise à disposition du matériel

et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

10 votants

10 pour

THIAUCOURT, le 13/12/2023

Le secrétaire de séance



Pour expédition conforme

Le Maire,

Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoir : 0
Excusés : 2
Absents : 4

Date de convocation :

07/12/2023

Date d'affichage :

07/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Betty CLAUDOT, Isabelle MARTZ, Maryline WIESENER, Sonia CORDONNIER
Messieurs Allan GATIMEL, Franck CHERY, Frédéric THOMAS, Roger SIMON,

Pouvoir :

Absents excusés : Jean Claude DOTTE, Jean Pierre ROUX

Absents : Nancy NAWROT, Roger BURGER

Secrétaire de séance : Allan GATIMEL

DCM n°20231212_4

DELIBERATION N° 4 : AMENAGEMENT DU CIMETIERE : CAVURNES + JARDIN DU SOUVENIR

Madame le Maire informe que des devis ont été demandés auprès des pompes funèbres ROBERT et FIEVET/CHAUPRE pour 10 cavurnes et un jardin du souvenir

Les pompes funèbres ROBERT proposent :

- Cavurnes : 50x50 - nombre 10 : tarif 2 333.33€ HT
- Jardin du souvenir avec plaque métal pour gravure et un banc en granite : 2 887.51€ HT

Total : 5 220.84€ HT

Les pompes funèbres FIEVET/CHAUPRE proposent :

- Cavurnes : 80x80 - nombre 10 : tarif 2 916,67€ HT
- Jardin du souvenir : 4 083.33€ HT

Total : 7 000€ HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis des cavurnes et le devis du jardin du souvenir pour le cimetière par l'entreprise Pompes Funèbres ROBERT et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

10 votants

10 pour

THIAUCOURT, le 13/12/2023

Le secrétaire de séance

Pour expédition conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoir : 0
Excusés : 2
Absents : 4

Date de convocation :

07/12/2023

Date d'affichage :

07/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Betty CLAUDOT, Isabelle MARTZ, Maryline WIESENER, Sonia CORDONNIER
Messieurs Allan GATIMEL, Franck CHERY, Frédéric THOMAS, Roger SIMON,

Pouvoir :

Absents excusés : Jean Claude DOTTE, Jean Pierre ROUX

Absents : Nancy NAWROT, Roger BURGER

Secrétaire de séance : Allan GATIMEL

DCM n°20231212_2

DELIBERATION N° 2 : TARIFICATION DES AFFOUAGES

Madame le Maire rappelle les tarifs des affouages sur la forêt 54, il est de 8 euros le stère.

Elle demande si le conseil municipal souhaite garder les mêmes tarifs ou s'il souhaite les augmenter.

Pour les coupes aux particuliers sur la zone meusienne, la délégation a été transmise à l'ONF afin de procéder à la vente de gré à gré par soumission au même tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte un tarif des affouages et de vente de gré à gré par soumission à 8 euros le stère et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

10 votants

10 pour

THIAUCOURT, le 13/12/2023

Le secrétaire de séance

Pour expédition conforme

Le Maire,

Margaret DUMONT



